

## Arrivée de Marie Bavielle à la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)/DRH



Je me réjouis d'intégrer la direction des ressources humaines en prenant les fonctions de sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP). Avant tout, je tiens à souligner le travail accompli par ma collègue Anne Brosseau avec l'équipe de la SDASAP durant ces deux dernières années, et souhaite m'inscrire dans la continuité de son action au service des personnels du ministère.

Alors que je prends mes fonctions dans une période où l'action sociale occupe une place importante pour l'accompagnement des personnels en raison d'une activité professionnelle adaptée au contexte de la COVID-19, je tiens à féliciter toutes les équipes portant l'action sociale du ministère, particulièrement mobilisées pendant les mois de confinement et je les encourage à poursuivre leur investissement au service de tous les agents.

Ma formation et plusieurs postes occupés au cours de mon parcours professionnel étaient orientés vers la santé et le secteur sanitaire, les missions qui sont désormais les miennes aujourd'hui me tiennent donc particulièrement à cœur.

Avec l'appui des réseaux des professionnels de soutien, des correspondants d'action sociale, des correspondants handicap ainsi qu'un dialogue social nourri dans les différentes instances existantes, nous pourrions collectivement répondre aux enjeux que sont, notamment, l'amélioration de la qualité de vie au travail, une meilleure prise en compte du handicap et des risques psychosociaux.

Je m'investirai également auprès de tous les agents du ministère afin de faciliter l'accès à l'information concernant les aides auxquelles ils peuvent prétendre, dans le but de pleinement utiliser les dispositifs à leur service et renforcer ainsi la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

La mission de la SDASAP est, particulièrement cette année, de soutenir l'ensemble des agents du ministère pour permettre une rentrée dans les meilleures conditions possibles.

## VACCINATION ET COVID-19

### Pourquoi il est important de se faire vacciner contre la grippe saisonnière cet automne ?

L'académie nationale de médecine a récemment souligné l'importance de se faire vacciner contre la grippe cet automne.

La circulation simultanée des virus de la grippe saisonnière et de la COVID-19, risquerait en effet d'entraîner des difficultés tant au niveau de la réalisation des tests PCR que dans les établissements de soins pour la prise en charge hospitalière des cas les plus graves. Le vaccin contre la grippe saisonnière ne protège pas de la COVID-19. Toutefois les symptômes viraux étant similaires, il sera aussi plus facile de diagnostiquer la COVID-19 chez les personnes vaccinées contre la grippe.

Ainsi les recommandations habituelles de vaccination pour les personnes fragiles sont élargies, en 2020, à l'ensemble de la population. Le ministère de l'Intérieur, comme chaque année, proposera à l'ensemble de ses agents une campagne de vaccination gratuite sur inscription préalable. Les dates auxquelles vous pourrez prendre rendez-vous vous seront communiquées très prochainement par voie d'affichage.

> Très bientôt sur le site Intranet de l'action sociale / Actualités : [actionsociale.interieur.ader.gouv.fr](https://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr)

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### CORONAVIRUS

#### Protégeons-nous les uns les autres

**Les bonnes pratiques de prévention contre le Covid-19 au bureau**

- Parler le français dans les réunions
- Respecter la distanciation d'un mètre minimum et les gestes barrières
- Eviter les poignées de main
- Eviter les baisers et les câlins
- Eviter les embrassades
- Eviter les contacts étroits
- Eviter les contacts prolongés
- Eviter les contacts dans les ascenseurs
- Eviter les contacts dans les salles de réunion
- Eviter les contacts dans les salles de conférence
- Eviter les contacts dans les salles de réunion
- Eviter les contacts dans les salles de conférence

**Bonnes pratiques en cas de symptômes Covid-19**

- Si je présente l'un de ces symptômes : toux, éternuements, nez qui coule, fièvre, mal de gorge, perte de goût, perte d'odorat, fatigue, maux de tête, douleurs musculaires, diarrhée, vomissements, perte de conscience.
- Je mets un masque et je respecte impérativement la distanciation.
- Je me signale auprès de mon chef de service. Je vais consulter mon médecin et me faire tester. Je ne viens pas au bureau.
- Avant de revenir au bureau, je contacte la médecine de prévention.

**Conduite à tenir pour les agents contacts d'un cas Covid-19**

- Le contact a pu avoir lieu dans le cadre de mes relations professionnelles, familiales ou amicales.
- Si je vis avec la personne contaminée, je dois faire le test immédiatement. Et dans tous les cas, je fais un test 7 jours après le dernier contact avec la personne malade.
- Je informe mon chef de service de mon isolement jusqu'au résultat du test, puis je lui communique.
- Dans les deux cas, je me signale à la médecine de prévention avant mon retour sur mon poste.

Ces trois affiches ont pour objectif de rappeler la conduite à tenir en matière de gestes barrière, en cas d'apparition des symptômes et de contact avec une personne testée positive à la COVID-19. Largement diffusées au sein des services, vous pouvez également les télécharger sur l'Intranet de l'action sociale : [actionsociale.interieur.ader.gouv.fr](https://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr)

## BIEN-ÊTRE

### Bien vivre sa rentrée

Salon des associations, journées portes ouvertes, cours d'essai... Le mois de septembre est le mois des opportunités à saisir pour découvrir de nouvelles activités, de nouveaux sports, de nouvelles pratiques qui vous permettront d'aborder votre retour au travail dans les meilleures conditions, y compris en période de coronavirus. Certaines techniques sont particulièrement adaptées pour réduire le stress lié aux périodes de changement.

- **Le sport d'endurance** : marcher vite ou courir, nager ou faire du vélo sont des sports bons pour le souffle et pour le cœur, ils permettent par la libération d'endorphine, hormone du bien-être, d'évacuer les tensions et d'améliorer son sommeil.

- **La sophrologie** : pratique régulièrement proposée dans les ateliers des Journées Prévention Santé, elle combine des exercices de respiration, de décontraction musculaire et de visualisation qui favorisent l'activation de son potentiel et donc la possibilité d'aborder avec davantage de sérénité les moments d'incertitude. Nul besoin d'être un grand sportif pour pratiquer cette technique de gestion du stress.

- **Le yoga** : il peut s'agir d'un bon compromis pour les personnes qui ne sont pas en mesure de pratiquer un sport d'endurance mais souhaitent être toutefois davantage en mouvement que dans un atelier de sophrologie.

Cette discipline millénaire venu d'Inde combine des exercices de respiration, de souplesse et d'équilibre qui permettent d'apporter un bien-être physique et mental. Il existe plusieurs types de yoga plus ou moins dynamiques : à vous de choisir celui qui vous convient dans les cours d'essai souvent proposés au mois de septembre par les différents clubs et associations.

Proches du yoga par les bénéfices apportés : le Qi gong et le Tai-chi-chuan.

- **La méditation** : la méditation de pleine conscience est la plus fréquemment pratiquée en Occident et permet de mieux prendre conscience de l'instant présent, de son corps et de ce qui l'entoure. Son exercice régulier favorise une meilleure gestion des émotions et de sa concentration. Il s'agit d'une pratique de plus en plus accessible par les ressources mises à disposition : applications smartphone, vidéos YouTube et live sur les réseaux sociaux, mais il est également possible de méditer en groupe dans des associations.

- **Les activités manuelles** : qu'il s'agisse d'art thérapie, de dessin, crochet, bricolage, cuisine ou jardinage, toutes les activités artistiques et manuelles permettent de lutter contre le stress par la concentration qu'elles demandent et le recours à d'autres compétences que celles utilisées au quotidien.

Le mois de septembre est donc à la fois un mois de reprise professionnelle plus intense mais aussi une période de découverte d'activités qui vous permettront d'aborder la rentrée plus sereinement !

#### Pour en savoir plus :

> Espace « Prévention » sur le site de la mutuelle Intériale : <https://www.interiale.fr/prevention>

> Site Top santé : <https://www.topsante.com/forme-bien-etre/les-bienfaits-du-sport-sur-votre-sante-616983>

> Site Passeport santé : [https://www.passeportsante.net/fr/Therapies/Guide/Fiche.aspx?doc=yoga\\_th](https://www.passeportsante.net/fr/Therapies/Guide/Fiche.aspx?doc=yoga_th)



## JOURNÉES PREVENTION SANTÉ

Les JPS sont organisées sur la base de l'accord-cadre signé le 18 juillet 2018 entre la DRH, la DRCPN et les mutuelles MGP et Intériale pour l'amélioration de la prévention santé de tous les agents du ministère, tous périmètres confondus.

Dans le prolongement de la conférence nationale du 7 février 2020, relayée en direct sur plusieurs sites déconcentrés, ces journées sont consacrées en 2020 à l'hygiène de vie, le sommeil, la nutrition et l'ergonomie.

### Prochaines JPS en préfecture

La DRH-SDASAP organise 8 journées prévention santé (JPS) en préfecture. Introduites par un membre du corps préfectoral, ces journées comprennent une réunion générale d'information sur l'ergonomie, suivie de différents ateliers individuels et collectifs consacrés à l'ergonomie, l'initiation à la sophrologie, l'analyse de la composition corporelle, un bilan alimentation et la cohérence cardiaque. Initialement prévues au nombre de 13 en 2020, leur organisation prend en compte le contexte sanitaire actuel et prévoit un strict respect des "mesures barrières".

Le calendrier à venir :

- Pyrénées-Orientales (Perpignan) le jeudi 8 octobre ;
- Loir-et-Cher (Blois) le jeudi 15 octobre ;
- Allier (Moulins) le mardi 17 novembre ;
- Moselle (Metz) le 19 novembre, conjointement avec une JPS organisée par la DRCPN ;
- Somme (Amiens) le mardi 24 novembre ;
- Côte d'Or (Dijon) le mardi 1<sup>er</sup> décembre ;
- Martinique (Fort de France) le jeudi 17 décembre.

**Renseignements** : DRH / SDASAP / Mission pilotage du partenariat social / Tél. **01 80 15 40 17**.



## De nouvelles JPS en police

De nouvelles journées de prévention santé seront organisées au second semestre 2020 avec les gestes barrières adaptés:

- le 24 septembre 2020 à la CSP de Dunkerque ;
- le 09 octobre 2020 à la DDSP d'Amiens ;
- le 06 novembre 2020 à la DDSP de l'Hérault ;
- le 20 novembre 2020 à la CSP de Thionville ;
- le 26 novembre 2020 à la DDSP de Reims.

Au programme de ces journées, animations et ateliers seront organisés par la DRCPN en partenariat avec les mutuelles (Intérieure et MGP) et la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN).

Ces actions offrent aux personnels de la Police nationale une opportunité de s'informer sur les thématiques de la santé, de l'ergonomie au travail, de l'évaluation de la condition physique (combiné policier par la FSPN), de l'alimentation, de la gestion du stress et de la sécurité routière dans le but de renforcer la prévention en matière de santé au travail.

Un nouveau module destiné aux nuiteux sera proposé aux policiers lors de leur prise de service dans le cadre de ces journées.

Ce nouveau dispositif sera principalement axé autour de 3 thématiques (le sommeil, la nutrition et l'ergonomie).

Le premier module aura lieu le 8 octobre 2020 à la DDSP d'Amiens suivi par la DDSP de Montpellier, le 5 novembre 2020.

> **Renseignements** : DRCPN / SDPAS / Pôle partenariats / Tél. **01 80 15 46 81 / 48 49**.



## RÉSEAUX

### Le réseau national des prestataires du secteur du travail protégé et adapté (Gesat), nouveau partenaire du ministère



Soucieux de renforcer son implication en matière de responsabilité sociale et sociétale à travers les achats, le ministère s'engage auprès du réseau Gesat afin de développer sa coopération avec le secteur du travail protégé et adapté (STPA).

L'accompagnement du réseau Gesat facilitera l'identification de marchés publics réservés au secteur protégé. Les acheteurs auront, tant en administration centrale qu'en unité

déconcentrée, accès à la plateforme en ligne dotée de multiples outils pour leurs recherches de fournitures ou de prestations de services à travers plus de 2250 établissements du réseau.

Ces établissements composés d'ESAT (établissement de service d'aide par le travail) et d'EA (Entreprise adaptée) proposent plus de 200 filières métiers dans lesquelles exercent quotidiennement 150 000 travailleurs en situation de handicap.

Ces prestataires responsables offrent des services de qualités « made in France », en circuit-court et font preuve d'une grande adaptabilité.

C'est parce que les achats responsables de demain devront associer les acteurs de l'économie sociale et solidaire que le ministère de l'Intérieur s'engage dès à présent.

Le partenariat sera officialisé en octobre prochain, lors du comité ministériel de développement durable, en présence du préfet secrétaire général du ministère et du directeur du réseau Gesat.



### Convention exceptionnelle entre la GMF et la FSPN

La GMF, assureur des agents du service public, a mené de nombreuses opérations de mécénat afin de manifester son soutien et sa reconnaissance pour les actions menées par les fonctionnaires de Police en période de pandémie de la COVID 19.

Grâce à un partenariat avec la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN), un plan d'investissement pour les salles de sport des services de Police a pu être élaboré et a reçu l'aval du directeur général de la Police nationale, Frédéric Veaux.

Une vingtaine de sites répartis sur tout le territoire et l'ensemble des directions opérationnelles ont été sélectionnés pour bénéficier du financement d'équipements sportifs.

Lors de la signature de cette convention exceptionnelle, Madame Jullien, Présidente de la FSPN a déclaré : « Notre proposition d'équiper des salles de sport au sein d'un certain nombre de services découle de cette volonté d'agir positivement et efficacement sur le biotope de l'ensemble des personnels de la Police nationale ».



## Nouvelle campagne de communication CESU pour la rentrée 2020

Dans le cadre de sa politique d'action sociale dans le domaine de l'enfance, le ministère de l'Intérieur participe aux frais de garde des enfants de ses agents via un dispositif chèque emploi service universel (CESU) pouvant aller jusqu'à **300 €** par an et par foyer.

Sans condition de ressources, exonérées de charges sociales et non imposables dans la limite de **1 830 €** par an et par foyer, ces prestations sont cumulables avec les aides existantes. Elles viennent notamment en complément du CESU interministériel proposé par le ministère de l'action et des comptes publics pour les enfants de 0 à 6 ans. Peuvent en bénéficier tous les agents du ministère de l'Intérieur, quel que soit leur corps d'appartenance.

Le CESU du ministère de l'Intérieur permet de régler les frais relatifs aux modes de garde suivants :

- structure de garde d'enfants hors du domicile : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire avant et après les heures de classe ;
- salarié en emploi direct : assistante maternelle, garde à domicile, garde occasionnelle ;
- entreprise ou association prestataire de service ou mandataire agréé.



> **Pour plus d'informations** ou pour connaître les modalités de dépôt d'un dossier de demande de CESU, vous êtes invité(e) à visiter le site : [www.domiserve.com/cesu-mi](http://www.domiserve.com/cesu-mi)

## Rappel : Pensez au prêt aux études du ministère de l'Intérieur !

Le ministère de l'Intérieur a signé une convention avec le Crédit social des fonctionnaires (CSF) et CRÉSERFI, sa société de financement, afin de proposer à ses agents un « prêt études » exclusif, destiné à contribuer au financement des frais liés aux études professionnelles ou post-bac de leurs enfants de 15 à 26 ans fiscalement à charge.

Qui sont les bénéficiaires de ce dispositif ?

Les prêts sont réservés à tous les agents du ministère de l'Intérieur : titulaires et stagiaires en activité, les personnels contractuels de droit public ayant un contrat à durée indéterminée ainsi que les agents retraités.

**Comment faire ma demande de prêt ?**

- je télécharge et complète le document « demande de prêt » sur [www.csf.fr/pemi](http://www.csf.fr/pemi) ;
- Je prends contact au **01 71 25 17 00** (coût d'un appel local) ;
- je constitue mon dossier avec les documents demandés ;
- je joins le certificat de scolarité de mon enfant âgé de 15 à 26 ans en apprentissage ou études post-bac ;

Un conseiller m'accompagne jusqu'à la finalisation de mon projet ;

**Quels sont les avantages ?**

- des taux particulièrement intéressants pour vous aider à financer des frais liés aux études de vos enfants ;
- des prêts accordés sans frais de dossier ;
- un remboursement anticipé du prêt possible sans indemnité (conformément à la loi) ;
- aucune ouverture de compte demandée pour l'obtention d'un prêt ;
- un droit d'entrée individuel au CSF offert ainsi que la cotisation annuelle à un tarif préférentiel.



> **Pour en savoir plus :**

Site Internet du crédit social des fonctionnaires : [www.csf.fr/pemi](http://www.csf.fr/pemi)

Prise de rendez-vous au : **01 71 25 17 00**

Site Intranet de l'action sociale : <http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/aides/277-les-prets>

## La FMAH, partenaire clé, vous propose des solutions alternatives dans le cadre de votre parcours de soin



• **Qu'est-ce que la FMAH ?** La Fédération des maisons d'accueil hospitalières, avec plus de quarante années d'expérience, propose des solutions d'hébergement. Plus de 42 maisons dans toute la France (DOM compris). Des bénévoles sont disponibles pour les familles afin de proposer des activités et de l'écoute active.

- **Pour qui ?** Pour tous les parents ou proches d'un patient et pour le patient en ambulatoire ou période post-hospitalisation.
- **À quel moment ?** Pendant la période d'hospitalisation (avant, pendant et après).

Les avantages :

- le confort hôtelier ;
- un environnement apaisant ;
- un coût financier ajusté en fonction.

Code MIN  
à renseigner lors  
de votre inscription.

Les tarifs :

- Un agent dont le salaire moyen est de **2 200 €** avec un enfant à charge paierait entre **24 €** et **29 €** la nuitée en province (petit-déjeuner compris).

- Un agent dont le salaire moyen est de **1 800 €** sans enfant à charge paierait entre **16 €** et **26,37€** la nuitée en IDF (petit-déjeuner compris).

Les contacts des maisons hospitalières sont consultables sur le site : [www.fmah.fr](http://www.fmah.fr)



> **Pour tout renseignement :** [touchagues@fmah.fr](mailto:touchagues@fmah.fr)

## RETRAITE

### La demande de pension de réversion en cas de décès d'un retraité

**Une seule démarche pour tous les régimes de retraite :**

Désormais, les assurés peuvent déposer une demande unique de pension de réversion, valable auprès de tous les régimes de retraite susceptibles d'attribuer une réversion, par l'intermédiaire d'un nouveau service en ligne : Demander ma réversion.

**Comment s'effectue la demande de réversion avec le service en ligne ?**

- se connecter à son compte retraite sur [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) en s'identifiant avec FranceConnect ;
- une fois connecté, accéder au service « Demander ma réversion » ;
- l'intéressé doit vérifier et renseigner les informations demandées, sans oublier d'ajouter les justificatifs nécessaires au traitement de sa demande par les régimes de retraite, puis il valide sa demande afin qu'elle soit transmise aux régimes de retraite pour traitement ;
- une fois transmise, il peut suivre l'état d'avancement de sa demande à tout moment depuis le service de suivi ;

Pour les personnes qui ne peuvent accéder à Internet, la possibilité de faire la demande de réversion par courrier auprès de chaque régime de retraite a été conservée.

**Qui peut demander une réversion ?**

Le service en ligne « Demander ma réversion » s'adresse uniquement aux assurés mariés ou qui ont été mariés dont le conjoint ou l'ex-conjoint est décédé. Les orphelins majeurs dont les parents sont décédés peuvent également utiliser le service.

Une vidéo explicative est disponible sur YouTube.

**Attention !** Pour les demandes de réversion d'un fonctionnaire en activité, la demande s'effectue toujours auprès de son administration.

> **Pour en savoir plus :** Rubrique décès / Les-démarches / La-pension-de-reversion : [www.retraitdeletat.gouv.fr](http://www.retraitdeletat.gouv.fr)

## EN PRÉFECTURE

### Des vélos électriques à l'essai pour la préfecture de la Charente

Dans le cadre du plan de déplacement des entreprises, la préfecture de la Charente a décidé de louer auprès de Grand Angoulême trois vélos électriques pour une période de trois mois. L'usage de ces vélos se fera dans un cadre professionnel pour les déplacements des agents de la Préfecture sur Angoulême. À l'issue de cette période de test, la préfecture fera une évaluation sur le besoin de ce type de véhicule afin d'en acquérir.

Afin de sensibiliser les agents sur le risque routier et l'usage du vélo en milieu urbain, deux formations organisées par le coordonnateur de sécurité routière de la Préfecture de la Charente et, dispensées par des IDSR (inspecteur départemental de sécurité routière) ont été délivrées les jeudi 30 juillet et 10 septembre, associant les agents de la Police et des directions départementales interministérielles (DDI).

La prochaine formation est prévue le 24 septembre prochain.

> **Référent de l'action :** Christophe Robert, chargé de mission au secrétariat général à la préfecture d'Angoulême.



Crédits photos : Jacques MARCOUX,  
coordonnateur sécurité routière.

## ACTION SOCIALE

### Organisation d'un séjour de cohésion destiné aux blessés en service

La direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN) souhaite renforcer l'accompagnement des personnels de Police blessés en service, en organisant des séjours de « cohésion » destinés aux policiers qui ont été blessés.

Le premier séjour se déroulera du 12 au 14 octobre 2020 en Seine-et-Marne.

Ce séjour sera coordonné et encadré par la fédération sportive de la Police nationale (FSPN) qui proposera des activités sportives et une découverte de la région.

Les mutuelles partenaires MGP et Intériale s'associent à ce dispositif en proposant une conférence spécifique sur les thématiques du sommeil et de la nutrition ainsi qu'un atelier d'initiation à la sophrologie.

> **Renseignements** : DRCPN/ SDPAS/ Pôle partenariats / Tél. 01 80 15 46 81/ 48 49



## LOISIRS

### Bonification des chèques-vacances

La circulaire du 7 août 2020, dérogatoire à la circulaire du 28 mai 2015, précise les modalités de mise en œuvre d'une **mesure dérogatoire, exceptionnelle et temporaire** relative à la prestation d'action sociale interministérielle chèques-vacances dans le contexte économique et social induit par le COVID-19.

Cette mesure introduit une aide de 100 € supplémentaires pour chaque agent de moins de 45 ans, bénéficiaire d'un plan d'épargne servi entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

> **Pour en savoir plus** : [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/08/cir\\_45032.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/08/cir_45032.pdf)



### Découvrez le nouveau livret Hiver FJM 2021

**Réservez votre prochain séjour au ski dans l'une de nos résidences pyrénéennes !**

Toutes deux situées sur des sites remarquables, la nature et les activités de plein air y côtoient la culture et la gastronomie.

> **En téléchargement** ici ou en version papier sur commande à l'adresse :

[fjm-guidevacances@interieur.gouv.fr](mailto:fjm-guidevacances@interieur.gouv.fr)

FONDATION  
JEANMOULIN



### Profitez de la douceur de l'été indien au Domaine du Lac à Aydat !

**Votre séjour à 224 €\* la semaine en mobile-home !**

Venez-vous ressourcer dans un de nos mobile-homes situés au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, à quelques kilomètres de la Chaîne des Puys inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

*\*Ce tarif comprend l'hébergement 8 jours/7 nuits en mobile-home « classique » 4/6 pers. Il ne comprend pas les boissons, les repas, les transports, les draps et linge de toilette, la taxe de séjour, les frais de dossier.*

> **Renseignements et réservation** : Parc résidentiel de loisirs « Le Domaine du Lac » - Chemin des Cratères - Sauteyras - 63970 Aydat

> Tél. **04 73 79 37 07** - [ledomainedulac@fondationjeanmoulin.fr](mailto:ledomainedulac@fondationjeanmoulin.fr)



#### VVF

Premières minutes Hiver

De 5 à 15 % de réduction\* cumulables avec votre réduction FJM !

*\*Offre soumise à conditions.*

> **Renseignements** : [www.fondationjeanmoulin.fr](http://www.fondationjeanmoulin.fr)



#### Center Parcs

Réservez vos vacances de Noël et profitez d'une remise allant jusqu'à - 450 €\* pour cet hiver !

*\*Offre soumise à conditions.*

> **Renseignements** : [www.fondationjeanmoulin.fr](http://www.fondationjeanmoulin.fr)



#### Tohapi

Il joue les prolongations et élargit sa période d'ouverture sur les vacances de la Toussaint 2020.

Votre remise FJM avec le code **P17639GI** est cumulable toute l'année avec les promotions proposées. Il est donc grand temps de penser à (re)partir en vacances !

> **Retrouvez la liste des campings ouverts en cliquant sur :**

<https://www.tohapi.fr/promotions/promo-camping/ete-indien-octobre/#listing-description>

## AGENDA

- > CHSCT Administration central Spécial COVID-19 > Mardi 15 septembre 2020 à 9 h 30 (visio).
- > CHSCT Administration central Spécial COVID-19 > Mardi 22 septembre 2020 à 9 h 30 (visio).
- > CHSCT Spécial préfecture Spécial COVID-19 > Jeudi 24 septembre 2020 à 9 h 30 (visio).
- > CHSCT Administration central > Mardi 6 octobre 2020 à 14 heures.
- > CHSCT Spécial préfecture > Jeudi 8 octobre 2020 à 14 heures.
- > CHSCT Ministériel > Jeudi 15 octobre 2020 à 14 heures.



### JOURNÉES PRÉVENTION SANTÉ

- > CSP de Dunkerque > Jeudi 24 septembre 2020.
- > CSP et CRA de Plaisir > Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- > CSP de d'Amiens > Vendredi 9 octobre 2020.

Renseignements : DRCPN / SDPAS / Pôle partenariats / Tél. 01 80 15 46 81 /48 49.

- > Une jonquille pour Curie > Du 1<sup>er</sup> au 8 octobre 2020 sur Lumière et Lognes.

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, le ministère met en place des vélos connectés avec ses partenaires mutualistes sur les sites de Lumière et Lognes dans le respect des gestes barrières.

- > Journée Duoday > Jeudi 19 novembre 2020 > <https://www.duoday.fr/>

## SDASAP/DRH

### > Départs



**Clémentine Hocquette** a quitté le bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) pour rejoindre le ministère des solidarités et de la santé.



**Marine Tucito** a réussi le concours interministériel de secrétaire administrative et quitte le BCVTPH pour rejoindre le tribunal administratif de Montreuil.



**Valérie Andujar** a quitté le bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) pour rejoindre le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de Rouen.

### > Arrivées



**Sébastien Pino** prend ses fonctions d'adjoint au chef du BCVTPH.



**Gabriel Chavaudra**, adjoint de la cheffe de section « Appui des réseaux de soutien » au BCVTPH.